



LE P'TIT MONTREUILLAIS

**Bloavezh mat
Bone aneù
Bonne année 2026**

www.montreuil-le-gast.bzh facebook : Commune de Montreuil le Gast



Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.bzh

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin de 10h30 à 12h :

- 3 janvier 2026 : Anita Oblin
- 10 janvier 2026 : Carole Piguel
- 17 janvier 2026 : Jean-Yves Clolus
- 24 janvier 2026 : Anita Oblin
- 31 janvier 2026 : Carole Piguel
- 7 février 2026 : Jean-Luc Geffroy
- 14 février 2026 : Jean-Yves Clolus
- 21 février 2026 : Carole Piguel
- 28 février 2026 : Anita Oblin
- 7 mars 2026 : Carole Piguel
- 14 mars 2026 : Jean-Luc Geffroy

Téléphone d'astreinte soir / week-end
06 31 08 29 62

Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

▶▶ DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :

Envoyez vos articles **avant le**

VENDREDI 20 FEVRIER

à ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.bzh ;
la publication n'est pas assurée **après cette date !**
(texte dans e-mail sans doc word / open, photos jpg en pj)

Prochaine parution : lundi 9 mars 2026

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : décembre 2025 ; tirage : 950 exemplaires ;
imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement par
l'imprimerie IPO - Bruz Certifiée Imprim'Vert ; photo de
couverture : Julien Froc, resté Montreuillais de coeur



Vos questions...

L'accueil (physique) de la mairie reçoit régulièrement des demandes et réclamations de la part des habitants et nous nous efforçons d'y répondre au plus vite. Les réseaux sociaux, extraordinaires pour faciliter les relations sociales et faire connaître au plus grand nombre des actions qui seraient restées inconnues du grand public sans leur existence, permettent aussi à certains de se "soulager" depuis leur clavier. Pas toujours de façon la plus pertinente... Nous faisons le choix de ne pas alimenter sur la "toile" le "débat", souvent à sens unique... Les élus sont relativement présents sur la commune : allez les voir directement. Ce sera plus efficace et constructif...

Questions ou commentaires dès début décembre (sur les réseaux sociaux) : "Pourquoi la mairie de Montreuil n'a pas mis de décorations de Noël cette année ?" puis "Un peu tristoune la décoration de Noël cette année ?"



Pour des raisons financières et aussi réserver la magie de Noël au seul moment des fêtes, la municipalité a choisi de mettre en place ses décors de Noël du 15 décembre 2025 au 12 janvier 2026, à peu près comme tous les ans. La mairie a renouvelé son stock de décors il y a quelques années en privilégiant les leds : c'est ce même ensemble que l'on peut voir cette année encore. Ni plus, ni moins. Nous avons aussi fait le choix d'étendre le périmètre de décoration (rues de la Mézière, de Montgerval, de la Barbais...).

Question posée à des élus : "Quels travaux peut-on faire sans déclaration préalable de travaux ?"

Pratiquement aucun, en dehors de la pose d'un abri de jardin de moins de 5 m². La déclaration préalable n'est pas une contrainte mise en place pour embêter les habitants mais une validation avant travaux de la possibilité réglementaire de pouvoir les faire ! Trop de Montreuillais tentent, après coup, de faire valider leurs travaux déjà effectués. Les règles d'urbanisme ne le permettent pas toujours et les recours par des voisins ou tiers restent une possibilité. Aussi, il est beaucoup plus sage de procéder à une déclaration préalable de travaux. Hauteur et nature des clôtures, ouvertures, extensions,... Autant de réalisations qui peuvent devenir un enfer s'il ne respectent pas les règles en vigueur. En cas de doute, demandez déjà un certificat d'urbanisme et contactez nos agents en mairie. Ca ne coûte rien !

Bonne année - Bloavezh mat - Boune aneuñ

Bonne année à tous !

Nous voici à nouveau dans la période des vœux et des bonnes résolutions de début d'année. La municipalité vous convie, comme chaque année, à retrouver les élus pour la **traditionnelle cérémonie des vœux, le vendredi 9 janvier à partir de 19h, à la salle polyvalente**. L'occasion de faire le bilan de l'année et de se projeter sur celle à venir, de saluer et remercier pour leur action les collègues élus qui arrêteront en mars leur engagement municipal. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur le bilan des (presque) six années écoulées : le temps a passé vite et nous aura fait vivre un mandat particulier. Commencé sous l'épidémie de Covid, il aura été marqué par le retentissement à l'échelle locale des désordres mondiaux : explosion des prix de l'énergie, du coût des matériaux, désengagement certain de l'Etat sur certaines de ses missions et sur ses financements,...

Cette année, malgré des contraintes budgétaires accrues, aura vu le lancement de deux chantiers d'envergure : le réaménagement de la Rue de La Mézière et la construction du restaurant scolaire. Ces deux gros projets nous ont occupés une bonne partie de l'année mais ne sauraient faire oublier tous les petits chantiers du quotidien. Extension du réseau d'éclairage entre l'école publique et la rue de la Barbaïs, aménagements de voirie, travaux divers en régie ou par les artisans de la commune : ce sont ces petits aménagements qui facilitent la vie de tous au quotidien. 2025, c'est aussi la mise en place de la liaison cyclable vers La Mézière par la Communauté de communes. En attendant la concrétisation de celle, à haut niveau de services, étudiée par le Département vers Melesse et au-delà, Rennes.

Année d'élections municipales, 2026 n'en sera pas moins une année active. Aussitôt l'ouverture du nouveau restaurant réalisée, il faudra travailler sur la reconversion de l'ancien en Accueil de loisirs, en veillant, une fois encore, à faire le mieux possible pour le moins coûteux possible. Ce sera là un chantier passionnant pour l'équipe municipale que les Montreuillais choisiront en mars prochain. A côté de tant d'autres projets à porter.

Que 2026 soit une année d'efficacité dans les projets communaux même si le mandat s'arrête en mars. Les élus actuels entendent utiliser ce premier trimestre 2026 pour poursuivre la tâche, avec le même souci de rendre la vie plus facile aux Montreuillais et préparer le village aux enjeux d'un futur durable...

Que 2026 vous accompagne, habitants, associations, acteurs économiques et agents communaux de Montreuil-le-Gast, dans la pleine réalisation de vos rêves personnels, familiaux et professionnels.

Bonne année à tous ! Avec les meilleurs vœux de toute l'équipe municipale !

Lionel HENRY, maire et l'ensemble des élus municipaux



Classe 6

Un beau moment de convivialité se prépare pour l'automne 2026. Vous ou un membre de votre foyer êtes né en année 6. Nous aurons besoin de votre avis et de vos idées pour faire de cette fête un moment inoubliable pour toutes les générations. Une première réunion vous est proposée le samedi 7 février à 11 heures, en salle du conseil de la mairie.

Galette des rois des associations

Afin de bien commencer la nouvelle année, la municipalité de Montreuil-le-Gast invite les membres des associations ainsi que les nouveaux habitants de la commune à partager un moment convivial le vendredi 16 janvier à partir de 19 heures autour de la traditionnelle galette des rois. Cette rencontre sera l'occasion d'échanger, de faire connaissance et de découvrir la diversité de la vie associative locale dans une ambiance chaleureuse et détendue. Pour une question d'organisation, nous vous invitons à vous inscrire en contactant le secrétaire de Mairie par mail : mairie@montreuil-le-gast.bzh ou au 02 99 66 90 39

Broyage des sapins, place de l'église

En partenariat avec le Smictom ValcoBreizh, la commune récupère les sapins de Noël afin de les broyer et les utiliser ensuite en paillage pour les espaces verts communaux ou mis à disposition des habitants. Vous êtes invités à les déposer place de l'église du 29 décembre au 16 janvier. Attention, quelques règles à respecter : pas de sapin synthétique, pas de décoration et pas de neige artificielle.

A NOTER

Application Panneau Pocket

Suivez l'actualité en temps réel de la commune en un clic sur l'application gratuite Panneau Pocket.

Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone en recherchant "PanneauPocket" sur App Store ou Google Play.

Entretien haie

Il nous est souvent signalé en Mairie le manque d'entretien des haies des Montreuillais sur la voie publique. Les branches gênent le passage des promeneurs sur la voie publique et la voirie est inaccessible pour l'entretien de la rue. La balayeuse ne peut donc pas nettoyer les rues en conséquence. Aussi, la législation impose l'entretien de son terrain.

Ramassage des déjections canines

Il est obligatoire de ramasser les déjections de votre chien afin de préserver la propriété de la commune (rues et espaces publics). Merci de vous munir de sacs et de jeter les déchets dans des poubelles appropriées.

Chiens tenus en laisse

Par mesure de sécurité, tous les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics. Cela permet d'éviter tout incident et garantit une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les animaux.

Stationnement et respect du voisinage

Pour une circulation fluide et sécurisée de tous :

- Ne pas stationner sur les trottoirs ou voies réservées
- Respecter les zones de livraison et d'accès aux pompiers
- Respecter le marquage au sol et les panneaux de signalisation.

Actualité communale

Une naissance, un arbre 2025



Les parents et leurs enfants nés entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025 se sont retrouvés le samedi 22 novembre pour planter un arbre pour leur année de naissance.

Cette année, il a été planté près de la salle des sports. 24 naissances ont été enregistrées en 2024. Les 13 familles présentes, accompagnées de Lionel Henry, maire, et Eric Durand, conseiller municipal délégué en charge notamment des espaces verts, ont pu aider à la plantation d'un pêcher, variété pêche de vigne. La municipalité avait procédé la veille au remplacement du saule pleureur disparu près du chemin menant à l'étang communal. Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle du conseil pour se réchauffer et partager un moment de convivialité autour d'un verre.



Repas des aînés

Nos aînés montreuillais se sont retrouvés à la salle polyvalente pour partager le traditionnel repas du CCAS le dimanche 23 novembre.

Ce repas est offert par le CCAS aux personnes de 70 ans et plus habitant à Montreuil ainsi qu'aux personnes parties dans l'année en maison de retraite. Moment très convivial, ponctué de chansons et d'histoires drôles. Le repas, très apprécié des convives, était préparé par le traiteur Les Hermelles de Roz Landrieux. Des fleurs ont été offertes à notre dynamique doyenne, Madame Simone Duhil, 98 ans, et un panier garni à notre doyen du jour, Monsieur Daniel Menon, qui fêtait ses 89 ans le jour même. Après vérification, il a été constaté que le véritable doyen de la journée était Monsieur Marcel Bouriel, 91 ans, qui a accepté nos excuses. Et l'erreur a vite été réparée puisqu'un panier garni a également été remis à Monsieur Bouriel le mardi suivant.

● Stéphanie Aminot, conseillère déléguée aux fêtes et cérémonies

Badge pour l'accès en déchèterie de Melesse

Les cartes d'accès aux déchèteries ont été transmises par voie postale depuis octobre aux usagers du Smictom Valcobreizh.

A ce jour, tous les montreuillais ont dû recevoir leur carte d'accès. Si vous ne l'avez pas reçue à ce jour, c'est qu'il y a eu une difficulté lors de votre inscription ou que votre adresse n'a pas été mise à jour. Pour toute information ou vérification, merci de prendre contact avec les services du Smictom au 02 99 68 03 15 (du lundi au vendredi matin) ou en vous rendant à l'accueil du Smictom Valcobreizh à Tinténiac (du lundi au vendredi, sauf les mardis et jeudis après-midi).

Si vous venez d'arriver dans la commune et que vous n'êtes pas encore inscrit(e) au Smictom Valcobreizh, vous pouvez directement remplir notre formulaire sur www.valcobreizh.fr, fenêtre "Nouvel arrivant : les démarches". Une carte vous sera envoyée au terme de votre processus d'inscription.

Les cartes devront être présentées à l'agent qui vous accueillera à l'entrée du site, en attendant que les travaux sur ces déchèteries soient finalisés (d'ici l'été 2026). Une période d'accompagnement a été mise en place jusqu'à la fin de l'année 2025. **A compter du 1er janvier, la carte entre pleinement en fonction. Si vous ne l'avez pas avec vous, vous devrez faire demi-tour.** Votre carte d'accès est personnelle et non cessible.

Création de mares pour préserver la biodiversité



En cette fin d'année 2025, la commune de Montreuil-le-Gast, aux côtés de celle de Sens-de-Bretagne, a permis la création de mares naturelles à proximité du site de l'étang. A travers un projet mené par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné pour favoriser la biodiversité et préserver les milieux humides.

Un projet pour la biodiversité

La commune de Montreuil, en partenariat avec la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, s'engage pour la préservation de la biodiversité et la valorisation des milieux naturels. En novembre 2025, des travaux ont été entrepris pour créer deux mares naturelles, véritables havres de vie pour les amphibiens, insectes et plantes aquatiques. Ces zones humides jouent un rôle essentiel dans nos écosystèmes. Elles retiennent l'eau de pluie, régulent la température locale et offrent un abri à une multitude d'espèces souvent menacées.

Pourquoi créer des mares ?

La création de mares s'inscrit dans une démarche globale de restauration de la trame verte et bleue du territoire.

Elle vise à :

- renforcer la biodiversité locale en créant un nouvel habitat naturel,
- améliorer la gestion de l'eau et réduire le ruissellement,
- offrir un support pédagogique pour les écoles et les habitants,
- embellir le paysage communal tout en agissant pour l'environnement.

Des travaux respectueux de l'environnement

Les travaux, confiés à l'entreprise Nature & Paysage (Bédée), seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Il n'y a pas de reste à charge pour la commune.

Un projet collectif et durable

Cette initiative bénéficie du soutien financier de l'Union Européenne et de la Région Bretagne. Elle illustre l'engagement commun du territoire pour un développement plus durable, résilient et respectueux de la nature.

Contact :

Cécile Lemoine : 07 60 58 15 20 ; cecile.lemoine@valdille-aubigne.fr

Médiathèque municipale

LA GRANGE

Montreuil-le-Gast

Animations de la Médiathèque en janvier - février 2026

Appel à bénévoles : la médiathèque recherche des bénévoles pour les permanences des mercredis après midi (16h30-18h30) et pour la ludothèque. Contactez les médiathécaires par mail : bibliotheque@montreuil-le-gast.bzh

Animations :

- **"Nuit de la lecture"**, vendredi 23 janvier à à partir de 17h

Au programme : un atelier enfant de 17h00 à 18h00, le spectacle « La nuit au potager » de Arzhella à 18h30 et le club lecture « Mon moment livre » à partir de 20h00. Gratuit et sur inscription.

- **Bébés lecteurs**, lundi 19 janvier et lundi 16 février de 9h30 à 10h00 ; gratuit et sur inscription.

- **Concours de puzzles** : samedi 14 février à 14h

Inscrivez-vous avant le 20 janvier dans votre catégorie :

- Equipe Ados à partir du CM2
- Equipe Adulte (2 à 3 participant.es)
- Equipe Famille : adulte et enfants à partir de 7 ans

Gratuit et sur inscription à l'accueil de la médiathèque ou par mail : [bibliotheque\(at\)montreuil-le-gast.bzh](mailto:bibliotheque(at)montreuil-le-gast.bzh)

Contact :

Elodie Yvon, médiathécaire / ludothécaire, médiathèque communale La Grange : 02 99 66 19 40 ; bibliotheque@montreuil-le-gast.bzh

Envie de faire de la marche à pied ?

Le Val d'Ille-Aubigné offre une variété de chemins de randonnée adaptés à tous les niveaux et âges.

Les chemins répertoriés sont disponibles sur le site de la Mairie et de la communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné. Ils sont pensés pour toute la famille mais aussi pour les sportifs. Les randonneurs peuvent apprécier un patrimoine aux richesses insoupçonnées tout en découvrant la faune, la flore et le patrimoine culturel de la région. L'entretien est fait par les services de la communauté de Communes.

Si vous constatez une anomalie sur les chemins, vous pouvez demander une intervention via le lien suivant : https://geo.valdille-aubigne.fr/mviewer/?config=./apps/rando_interventions/rando_interventions.xml

Comptes-rendus de conseil municipal

Conseil du mercredi 12 novembre

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Carole Piquel, Jean-Luc Geffroy, Anne Margolis, Pierre Fontaine, Stéphanie Aminot, Eric Durand, Morgane Calvez, Jean-Marc Detoc, Valérie Jousseume, Stéphane Flocon, Jean-Paul Lebastard, David Le Gall, Catherine Lucas.

Absentes : Vicky Renault et Delphine Beaudoin

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Valérie Jousseume

N°01 : Approbation du PV du 17 septembre 2025

Adopté à l'unanimité.

N°02 : RH / choix sur le risque santé et prévoyance

M. le Maire expose que les collectivités territoriales et leurs établissements participent désormais au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

M. le Maire propose donc de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance et/ou risque santé.

Le montant mensuel de la participation pour le risque santé est fixé à 15 € par agent.

Dans un but d'intérêt social, la collectivité souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- instaure la participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance et risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus ;
- inscrit au budget les crédits nécessaires à son paiement.

N°03 : Finances / Budget assainissement : décision modificative n°2

M. le Maire informe les conseillers qu'en raison des ajustements de fin de remboursement de crédit, l'article 1641 est insuffisamment pourvu. Il convient de réajuster la prévision budgétaire (montant 500 euros).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 présentée.

N°04 : Finances : tarifs communaux 2026

M. le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2026 et de conserver les tarifs 2025 (à retrouver sur le site internet de la commune).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire.

N°05 : Marchés publics / adhésion à la centrale Canut

M. le Maire propose aux conseillers d'adhérer à la CANUT afin d'obtenir des tarifs réduits auprès de Konica Minolta, prestataire de service de la commune pour la location de copieurs pour la mairie et l'école. Le coût d'adhésion annuel est de 150 € HT pour une commune de moins de 100 employés pour son premier marché. Le coût est plafonné en cas de marchés multiple à 450 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la Canut.

N°06 : Marchés publics / adhésion à la convention de partenariat Terres de Sources et à la convention constitutive du groupement de commandes

Constatant la convergence des problématiques qualité de l'eau et qualité de l'air, il est proposé aux syndicats de production d'eau potable, aux syndicats de bassins versants, aux EPCI et à leurs communes d'adhérer au projet dénommé Terres de Sources.

Le programme Terres de Sources est un outil de transition agroécologique du territoire au service de la qualité de l'eau potable et de l'air : il accompagne les agriculteurs volontaires vers des changements de pratiques agricoles (respect d'un cahier des charges et réalisation d'une démarche de progrès) et apporte une valorisation économique à leur engagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune au partenariat autour du programme Terres de Sources, partenariat dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordinateur ;
- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air ;
- propose M. Clolus en tant que représentant qualifié de la commune, pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement.

N°07 : urbanisme / modification de l'avis pour l'enquête publique

Considérant que la délibération du 17 septembre 2025 mentionne, pour le secteur du lieudit La Chaussonnière, une réduction de la largeur de la portion à déclasser au droit de la parcelle A2684, afin de maintenir un accès à la parcelle A2151 ;

Considérant que, après réexamen de la situation sur le terrain, il apparaît que cette réduction n'est pas nécessaire, la conservation d'un passage suffisant demeurant possible tout en maintenant la largeur initialement demandée par les pétitionnaires ;

Considérant qu'il convient en conséquence de modifier la délibération pour maintenir la largeur à déclasser telle que prévue dans la demande initiale, soit une largeur maximale de 8 mètres ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- article 1 : la délibération du 17/09/2025 est modifiée comme suit pour le lieudit "La Chaussonnière" :

Il est décidé de ne pas réduire la largeur à déclasser.

La largeur de la voie communale n°1 à déclasser est maintenue à 8 mètres maximum, conformément à la demande initiale des pétitionnaires.

- article 2 : les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

- article 3 : la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

N°08 : urbanisme / rétrocession du lotissement du Clos d'Abas

Considérant que le lotisseur a réalisé les ouvrages suivants : voiries, réseaux d'assainissement, réseaux eaux pluviales, éclairage public, espaces verts, etc...

Considérant que la Commune est appelée à recevoir la rétrocession des équipements d'intérêt collectif et à en assurer l'entretien et l'exploitation ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession des espaces publics, voies, réseaux et équipements relatifs au Lotissement "Le Clos d'Abas".

La Commune demandera au Lotisseur de procéder, à ses frais, aux formalités de publicité foncière et de mise à jour cadastrale nécessaires. Les concessions et concessionnaires concernés en seront informés.

N°09 : urbanisme / rétrocession du lotissement des Pommiers

Considérant que le lotisseur a réalisé les ouvrages suivants : voiries, réseaux d'assainissement, réseaux eaux pluviales, éclairage public, espaces verts, parking, PAV, bassin d'orage, etc. ;

Considérant que la Commune est appelée à recevoir la rétrocession des équipements d'intérêt collectif et à en assurer l'entretien et l'exploitation ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la rétrocession des espaces publics, voies, réseaux et équipements relatifs au Lotissement "Les Pommiers"
- notifie cette décision à Cap Accession et à tous les services concernés.

La Commune demandera au Lotisseur de procéder, à ses frais, aux formalités de publicité foncière et de mise à jour cadastrale nécessaires. Les concessions et concessionnaires concernés en seront informés.

N°10 : Rapport sur le prix et la qualité du Spanc

M. Clolus présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) pour l'année 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) pour l'année 2024.

Questions diverses :

- M. le Maire donne lecture du courrier des boulangers de la commune. Ils font part de leur préoccupation sur l'équilibre économique de leur commerce et le manque de soutien de la population et de la collectivité.

- M. le Maire, appuyé par Mme Carole Piguel adjointe en charge de l'urbanisme, évoque le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il s'agit de définir les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune. M. le Maire rappelle les obligations de respecter le pourcentage en logements sociaux et renouvellement urbain. Cela ne pose pas de problème à la commune, les projections communales vont au-delà de ces minimas. M. le Maire fait le point sur les projections de constructions sur la période 2026-2031.

- La première semaine de décembre verra arriver dans les effectifs deux nouveaux agents d'entretien des espaces verts, ainsi que la nouvelle directrice ALSH et son adjointe, cette dernière venant remplacer un congé maternité.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'ensemble du personnel sollicitant une revalorisation salariale. Après débat, il est demandé aux services de travailler sur la mise en place de tickets restaurant. Le sujet sera alors mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

- M. Geffroy, 4ème adjoint en charge des associations tient à communiquer quelques chiffres :

Entre octobre 2024 et septembre 2025, les consommations énergétiques de la salle de sport et la salle polyvalente se portent à 13 071 €. L'entretien du terrain de foot, avec l'électricité et l'eau chaude revient à 2 583 € additionné à la peinture pour traçage pour 1 500 €.

Fin de séance : 22h20

Conseil du mercredi 10 décembre

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Carole Piguel, Jean-Luc Geffroy, Anne Margolis, Eric Durand, Jean-Marc Detoc, Valérie Jousseau, Stéphane Flocon, Jean-Paul Lebastard, David Le Gall, Catherine Lucas.

Absentes : Stéphanie Aminot, Pierre Fontaine, Delphine Beauoin, Morgane Calvez, Vicky Renault.

Pouvoirs : Stéphanie Aminot donne pouvoir à Anne Margolis, Morgane Calvez donne pouvoir à Jean-Luc Geffroy.

Secrétaire de séance : Eric Durand

En ouverture de séance, 2 jeunes de l'espace jeunes viennent expliquer leur projet pour financer leur voyage de 2 nuits à Brest en auberge de jeunesse. Seize jeunes iront à Océanopolis et dans un parc d'attraction avec 2 animateurs et 2 minibus, pour un montant total de 2200 €.

Ils ont déjà récupéré 420 € à la braderie et ils iront au marché de Noël pour prendre les commandes des galettes (possibles jusqu'au 22 décembre) qui seront livrées le 23 janvier 2026 entre 16 et 18h (voir pour étendre l'horaire). L'information sera mise sur panneau pocket et le site de la commune.

N°01 : Approbation du PV du 12 novembre 2025

M. le Maire soumet le PV de la séance du 12 novembre 2025. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025.

N°02 : Finances / tarifs communaux 2026

M. le Maire expose qu'en raison d'une erreur de plume, les tarifs présentés dans la délibération ne correspondent pas au souhait initialement formulé par la municipalité de ne pas augmenter les tarifs et conserver ceux de 2025. Aussi, M. le Maire propose de rétablir les tarifs 2025. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire.

N°03 : Finances / Budget principal : décision modificative n°3

M. le Maire expose qu'en raison d'un remboursement de l'avance versée à l'entreprise Marc SA dans le cadre du marché de l'aménagement de la rue de la Mézière, il convient de réajuster la prévision budgétaire (33 587.04 €)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 présentée.

N°04 : urbanisme : sursis à statuer pour le renouvellement urbain

M. le Maire rappelle qu'une étude de renouvellement urbain portant sur le secteur "Rue Centrale - Rue des Genêts" sera lancée par la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Ce secteur représente un enjeu important de renouvellement urbain, à long terme, à l'échelle de la commune de par sa position stratégique au centre bourg. Afin de préserver l'avenir de ce site, il est proposé de prendre en considération ce projet d'aménagement et d'établir un régime de sursis à statuer sur le périmètre concerné.

Le périmètre permettra de surseoir à statuer les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend en considération le projet d'aménagement sur le secteur « Rue Centrale - Rue des Genêts », suivant le périmètre joint en annexe ;
- approuve la création d'un périmètre, conformément au plan joint en annexe, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre la réalisation de l'opération ou de la rendre plus onéreuse ;
- précise que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage pendant un mois en mairie de Montreuil le Gast et au siège de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- sollicite la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné afin de procéder, conformément à l'article R-151-52 du Code de l'Urbanisme, au report du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire, aux annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

N°05 : urbanisme / présentation du projet de Plan Local de l'habitat (PLH)

Mme Piguel présente le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté par la CCVIA et pour lequel, un avis du conseil municipal est sollicité.

Tout d'abord, elle explique que les élus ont

travaillé sous forme d'ateliers et de comités pour produire le document. Après avoir établi un diagnostic de la situation actuelle, une stratégie structurée autour de 4 grands axes est définie :

Axe n°1 : assurer le développement de l'habitat équilibré et vertueux

Axe n°2 : répondre aux besoins des populations et aux évolutions sociétales

Axe n°3 : promouvoir la qualité de l'habitat et contribuer aux transitions

Axe n°4 : piloter, suivre et animer la politique de l'habitat.

Pour la répartition territoriale, 3 pôles sont définis dans le projet :

- pôles structurants (Melesse et Saint-Aubin d'Aubigné = 34 % de la production, soit 114 logements par an)

- pôles d'appui (La Mézière, Montreuil-sur-Ille et Sens-de-Bretagne = 32 % de la production, soit 105 logements par an)

- pôles de proximité (15 communes dont Montreuil-le-Gast = 34 % de la production, soit 111 logements par an). Pour Montreuil-le-Gast, il est prévu que 84 logements soient construits sur la période 2026-2031, soit 14 logements par an, ce qui est largement dépassé. Pour les opérations futures, 20 % doivent être en renouvellement urbain.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour le PLH. Plusieurs élus ont néanmoins regretté le manque d'ambitions de ce document, tant sur le volume de logements sociaux que sur le pourcentage d'opérations de renouvellement urbain.

N°06 : mise en place de tickets restaurant

Conformément à l'article L. 732-2 Code général de la fonction publique, les collectivités et leurs établissements peuvent mettre en place des titres-restaurant dans les conditions suivantes : "Lorsque son employeur public ne peut le faire bénéficier d'un dispositif de restauration collective compatible avec le lieu d'exercice de ses fonctions, des titres-restaurant peuvent être attribués à l'agent public dans les conditions prévues par le chapitre II du titre VI du livre II de la troisième partie du code du travail".

2/ Montant de l'aide :

- Valeur faciale du titre-restaurant : 7 €

(montant unitaire)

- Niveau de participation financière de la collectivité : 60%

3/ Conditions d'attribution

La souscription est volontaire, les agents ne sont pas obligés d'accepter les titres-restaurant. Le versement des titres-restaurant sera conditionné par la position d'activité et proratisé en fonction de la quotité de temps de travail.

M. Aubert explique que l'appel d'offres pour la mise en place de tickets restaurant a été lancé le 20 novembre 2025 et la réception des offres allait jusqu'au 8 décembre 2025. La commune a reçu 3 offres de la part de Upcoop, Edenred et de Swile. Les 3 offres se valent et offrent des services équivalents sans frais, les plus étant des bons d'achats, des cashbacks, des jeux concours et des actes solidaires ; celui qui a obtenu la meilleur

note est Swile.

Les discussions ont lieu sur le montant des titres restaurant et la participation financière de la collectivité pour savoir si la mairie s'aligne sur la communauté de communes (8,5 € le titre restaurant).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place des tickets restaurant à partir du 1er janvier 2026 au bénéfice du personnel de la collectivité ;

- fixe la valeur faciale du titre restaurant à 7 € ;

- fixe la participation de la collectivité 60 % de la valeur du titre ;

- choisit Swile comme prestataire.

Questions diverses :

- Les problèmes de chauffage dans la commune sont évoqués : la chaudière du presbytère est réparée, la chaudière de l'espace jeunes fonctionne à nouveau. Il y a toujours un problème à la maison médicale qui vient de la pompe à chaleur qui a été installée. Elle n'est plus sous garantie mais pose des problèmes d'entretien. L'idée serait de se retourner contre le bureau d'études ou le maître d'œuvre qui a proposé son installation.

- M. le Maire rappelle la cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 19h, elle sera suivie d'un cocktail préparé par les élus volontaires et les agents des cuisines. La galette des associations aura lieu le vendredi 16 janvier 2026.

- L'ALSH a retrouvé une directrice et une directrice adjointe qui ont de l'expérience et du dynamisme. Il était temps, car les animateurs avaient besoin de retrouver une direction.

- Arrivée de 2 agents aux espaces verts : un au 1er décembre 2025 et l'autre au 5 janvier 2026.

- Le SDE a commencé l'éclairage du chemin entre l'école et la salle polyvalente, en janvier un relamping de toute la commune aura lieu pendant 3 semaines et les cabanes de chantier se situeront au niveau de la station d'épuration.

- Mme Piguel annonce qu'une réunion cadre de vie est programmée le 8 janvier 2026 pour lister les points à l'ordre du jour pour la révision du PLUI.

- Une commission subvention aura lieu début février 2026.

Fin de séance : 22h25

**Prochain conseil municipal :
mercredi 14 janvier 2026, 20h
(séance publique, salle du conseil)**

Elections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Les deux bureaux de vote sont situés à la salle polyvalente, 8 rue de la Barbais.

Jusqu'à quelle date puis-je m'inscrire sur les listes de la commune ?

Vous avez jusqu'au 6 février 2026 pour le faire, format papier, auprès de la Mairie ou bien par internet, vous avez jusqu'au 4 février 2026 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Bon à savoir : tout changement d'adresse dans la commune doit impérativement être signalé en mairie.

Quels documents faut-il pour s'inscrire ?

- Pièce d'identité (valide ou périmée de moins de 5 ans)

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

Qui peut voter ?

Un citoyen européen résidant en France peut s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour voter aux élections municipales et élections européennes en France.

Vous avez un doute sur votre inscription ?

Vérifier sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-enligne-et-formulaires/ISE>

Indiquer tous vos prénoms, dans l'ordre, tels qu'ils sont inscrits sur votre acte de naissance avec les accents.

Qui recevra une nouvelle carte d'électeur ?

Uniquement les nouveaux inscrits, les jeunes de 18 ans et les personnes qui ont changé d'adresse et de bureau de vote dans la commune.

Une erreur d'état civil sur votre inscription électorale ?

C'est à l'électeur de faire la démarche et non à la Mairie :

- soit par courrier : INSEE 36 place Colombier 35000 Rennes

- soit par internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Absent, vous souhaitez voter par procuration ?

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

Ecoles, Associations

Inscriptions à l'école Arc-en-Ciel !

Vous pouvez dès à présent venir inscrire votre enfant à l'école Arc en ciel de Montreuil le Gast pour la rentrée de septembre 2026.

L'inscription scolaire se fait en Mairie. Vous pouvez contacter Madame Catherine Garçon, la directrice de l'école pour prendre des renseignements concernant l'établissement. Des portes ouvertes sont organisées le vendredi 20 mars 2026 de 16h30 à 18h45. Vous pourrez visiter l'école Arc en ciel et rencontrer l'équipe pédagogique.

L'atelier de crackers du 28 novembre



" Nous avons fait des crackers avec Chantal pour les offrir à la classe de grande section / moyenne section . Nous avons d'abord découpé du papier-cadeau en format A3 puis nous l'avons enroulé autour d'un rouleau de papier toilette. Nous avons plié les extrémités et fait un nœud autour de l'une d'elle avec du fil coloré. Ensuite, avec Catherine, nous avons écrit une phrase de gratitude sur une bande de papier, que l'on a glissée dans le cracker avec un petit chocolat. Nous avons refermé le cracker avec le fil coloré. Nous sommes allés dans la classe de Madame Garçon offrir les crackers. Nous les avons numérotés puis accrochés sur un fil. C'est un calendrier pour attendre Noël ! Cet atelier a été un moment agréable et joyeux !" Les élèves de la classe de Ce2-Cm1

Contact :
Catherine Garçon ; directrice École Arc-en-ciel : 02 99 66 69 09 ;
ecole.0350366h@ac-rennes.fr

Retour sur les animations du Comité des Fêtes

La Fête de la Soupe qui s'est déroulée au mois de novembre a été un véritable succès, et nous tenions à vous adresser un grand merci !

Grâce à votre présence, votre bonne humeur et la qualité des délicieuses soupes, cette soirée a été chaleureuse, conviviale et pleinement réussie.

Vous avez, une fois de plus, contribué à faire de cet événement un moment fort de notre village.

Le trio Gagnant de cette année : Maelle, Sarah et Béatrice
Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine : la prochaine Fête de la Soupe se tiendra le samedi 14 novembre 2026.



La Bourse aux jouets d'occasion organisée en novembre dernier a rencontré un vif succès.

Votre présence, vos échanges et votre enthousiasme ont permis de créer un moment convivial, utile et apprécié de tous. Nous avons le plaisir de vous annoncer que la prochaine édition aura lieu le dimanche 15 novembre 2026.

A noter dans vos agendas : AG du Comité des fêtes, le vendredi 23 janvier 2026.

Contact :
CDF : 06 25 73 62 58 ou 07 88 02 21 58 ; cdfmlg35520@gmail.com

Le plein d'animations au FEP

Pour la deuxième année consécutive, les enfants ont eu le plaisir de participer à un atelier floral spécial Noël. Un moment convivial qui a égayé cette période de fêtes. Un grand merci à Christine ainsi qu'aux adhérentes de l'art floral pour leur accompagnement et leur créativité auprès des enfants.



Associations



À noter dans vos agendas : le samedi 7 mars, le FEP vous donne rendez-vous pour son traditionnel carnaval, un moment très attendu par les enfants ! Cette année, nous renouvelons la boum après le défilé ainsi que l'Apérocroq. Une tombola sera également organisée en début d'année avec un tirage le jour du carnaval. Un événement festif ouvert à tous nos adhérents et aux Montreuillais(e).

Chaque année le dernier cours avant les vacances de Noël est l'occasion pour les enfants de prendre un goûter ensemble.

Contact :
Mathilde Echardour, présidente du FEP :
asso.fep.mlg@gmail.com



Téléthon 2025 : les Montreuillais solidaires et généreux !

Le Téléthon 2025 ne sera probablement pas synonyme de nouveau record de collecte, bien que les Montreuillais et les nombreux partenaires ont de nouveau répondu à l'appel des bénévoles.

Si le montant final ne sera dévoilé que courant janvier, les organisateurs dressent toutefois un bilan positif du Téléthon 2025 avec entre autres : 1,75 tonne de patates vendues, plus de 500kg de haricots verts, 170 chanteurs sur le défi 24h Karaoké, près de 400 billets de tombola vendus, plus de 50 partenaires et une soixantaine de bénévoles.

Le temps fort de cette édition aura été la visite de Rozenn, 1 an, marraine départementale du Téléthon 2025 et le témoignage émouvant de ses parents lors du repas-concert du samedi soir. Le Téléthon a sauvé la vie de Rozenn. Donateurs et bénévoles se sont rendus compte de l'importance de leur mobilisation face à ce témoignage concret et bouleversant. Les parents de Rozenn et les organisateurs se sont promis de rester en contact afin de donner de leurs nouvelles régulièrement.

Alors que l'édition 2025 se termine à peine, les organisateurs réfléchissent déjà à l'édition 2026 qui sera le 40ème Téléthon national. De nombreuses surprises sont en cours de préparation par l'AFM Téléthon et la coordination départementale pour les donateurs et les bénévoles...

Rendez-vous donc prochainement pour fêter les 40 ans du Téléthon et préparer les 4 et 5 décembre 2026.

Contact :
telethon.montreuillegast@gmail.com ; www.facebook.com/telethon.montreuillegast ; <https://www.croqlazic.com/telethon2025>



L'équipe Sénior féminine

ASM Foot : trêve hivernale pour nos joueuses et joueurs

Autant il y a quelques mois la pluie était attendue pour assouplir les terrains, autant on aimerait bien qu'elle cesse un peu maintenant. Un automne compliqué pour toutes les catégories. Afin de préserver les pelouses, nous avons jonglé entre des reports ou inversement de lieu pour les matchs, entraînements en salle, sur le city, au soccer, de la course... Nous espérons que la météo soit plus hivernale pour la reprise en janvier, et ne mettra plus nos nerfs en pelote et qu'elle nous permettra de jouer au foot dans de meilleures conditions.

Bilan des équipes seniors

Pour l'équipe D4 qui est 6^{ème} de son championnat (3 victoires, 1 nul, 4 défaites)

Pour l'équipe D2 qui est 9^{ème} de son championnat (3 victoires, 1 nul et 5 défaites)

Des points perdus bêtement mais beaucoup de choses positives dans cette première partie de saison. On continue de travailler pour que les deux équipes remontent au classement.

Nos 18 Séniores féminines – Foot à 7

Pour cette première partie de saison, notre toute nouvelle équipe sénior féminine à 7 a appris, progressé et surtout a partagé de superbes moments. Bien que les matchs de championnat se soient soldés par des défaites, les filles n'ont jamais perdu le sourire ni l'envie de se battre ensemble.

Et quel moment fort en coupe ! Sous une pluie battante pendant 70 minutes, elles n'ont rien lâché et sont allées chercher une superbe victoire 3-1 ! Une première victoire pleine de caractère, qui en appelle beaucoup d'autres !

Et ce n'est que le début... l'équipe féminine vous prépare quelque chose... Restez connectés !

Nos Vétérans

Sur la période de novembre et décembre, les vétérans ont joués 3 matchs qui se sont soldés par 3 défaites et ont reportés 3 matchs par manque d'effectif. Le début de championnat compliqué se confirme malheureusement avec ces 3 nouvelles défaites. Avant dernier au classement avec 1 point, il faudra reprendre confiance et redresser la barre dès le mois de janvier.

Nos plus jeunes

Nos U6/U7 et U8/U9

Le début de saison se déroule très bien pour nos deux catégories, avec des enfants motivés et investis, aussi bien aux entraînements que lors des rassemblements et plateaux. Pour les U6/U7, l'effectif est composé de 7 joueurs. Les entraînements ont lieu les mercredis et samedis. Depuis le début de la

saison, nous avons participé à 3 plateaux, dont un à domicile et deux à l'extérieur. Les enfants progressent bien et prennent beaucoup de plaisir à jouer, ce qui est très encourageant pour la suite.

Nos U8/U9

Nous comptons un effectif de 18 joueurs, dont 2 féminines. Les entraînements se déroulent également les mercredis et samedis. Nous avons participé à 5 rassemblements, avec 2 organisés à domicile. Le groupe est dynamique, sérieux et très impliqué, ce qui permet de proposer des séances et des rassemblements de qualité.

Pour les deux catégories, nous avons également organisé un soccer à l'occasion de Noël, ainsi qu'une séance d'entraînement à l'Urbaine Soccer, généreusement offerte par Fabrice, que nous remercions vivement. Ces moments ont été très appréciés par les enfants. Je tiens à souligner l'implication et l'enthousiasme des enfants depuis le début de la saison.

Un grand merci également aux parents pour leur aide précieuse, notamment pour la gestion des déplacements. Sans leur soutien, il serait difficile de tout assurer dans de bonnes conditions.

Résumé de novembre-décembre pour les U11

Brassages terminés après 5 journées :

Bilan U11 A : 7v 4n 4d 7^{ème} place au classement bilan largement satisfaisant.

Bilan U11 B : 0v 4n 11d avant dernière place au classement, nous avons visé trop haut pour la B. Romain en prend l'entière responsabilité. Descente d'Argent en Bronze .

Début de la coupe et du championnat à partir du 15/11 :

Coupe U11 A : 6 matchs 5v 1n bilan excellent .

coupe U11 B : 5 matchs 2v 2n 1d bon bilan et surtout les 1^{ères} victoires.

En championnat

U11 A : 3 matchs 3 victoires et une 1^{ère} place au classement

L'objectif annoncé aux enfants est ambitieux mais on va le faire
U11 B : 2 matchs 2 victoires. Les victoires s'enchaînent et les sourires omniprésents.

Opération coupe-vent

La distribution des coupe-vents arrivés à point nommé a eu lieu le samedi 22 novembre dernier.



Notre soirée Alsacienne le samedi 28 mars

Nous vous invitons à réserver dès à présent votre soirée pour venir partager une belle soirée dansante où la choucroute sera à l'honneur (mais vous pourrez aussi la déguster sans chou).

Nous souhaitons nos meilleurs vœux 2026 aux joueuses, joueurs, leurs familles, aux bénévoles, aux supporteurs, aux agents, à la municipalité et tous les Montreuillais.

Contact :

Vicky Renault, présidente : 06 45 49 21 42 ; vicky.35@live.fr

Associations



Joyeux Planteurs! : un réel joyeux bilan pour cette première année

La commune a désormais son verger. L'année 2025 a commencé sur les chapeaux de roues avec la plantation de 13 arbres fruitiers sur la parcelle longeant le cimetière. Cette matinée a réuni de nombreux habitants, adultes et enfants qui ont mis du cœur à l'ouvrage.

3 nouveaux arbres et de nombreux plants

Nous avons continué nos actions en participant à la journée éco citoyenne : troc de plantes, plantation de 3 arbres et création d'un parterre de sauges. L'année s'est conclue avec la plantation de nombreux petits fruitiers au verger où 15 joyeux planteurs ont répondu présents !

L'année prochaine s'annonce tout aussi prometteuse

Nous allons proposer aux habitants une journée de formation à la création de cabanes en osier, qui aboutira à la plantation d'une cabane pour la commune.

Nous souhaitons aussi animer un atelier artistique pour la signalisation du verger, organiser une journée de formation de taille de fruitiers et bien sûr continuer à participer à la journée éco-citoyenne.

Si vous souhaitez participer à ces activités ou en proposer une, n'hésitez pas à nous rejoindre ou nous contacter.

Vous pouvez aussi contribuer individuellement

En protégeant la faune et la flore dans vos jardins. Les hérissons ont de grands territoires, ils ont donc besoin de beaucoup circuler. Un geste simple pour nous mais très important pour eux : décloisonnez vos jardins en créant des petits passages dans vos grillages et clôtures. Et si vous avez un rebord en béton, installez une petite passerelle.

À très bientôt,

Le bureau des Joyeux Planteurs

Contact :

Mail : joyeuxplanteurs@gmail.com

Les P'tits Korrigans

L'association Les P'tits Korrigans a organisé son 1er temps fort de l'année le jeudi 6 novembre pour Halloween. Les enfants sont venus déguisés pour certains, ils ont pu profiter des différents jeux installés dans la salle : motricité, jeux de collectivité, gommettes... La matinée s'est terminée par un goûter.



Les enfants attendant la visite du Père Noël

Le jeudi 11 décembre, le Père Noël était de passage à Montreuil le Gast, il est venu rendre visite aux enfants et aux assistantes maternelles à la salle polyvalente. Il est venu avec sa hotte remplie de gourmandises et de petits cadeaux pour le plus grand plaisir des enfants. Chacun a pu également profiter des différents jeux : motricité, activités diverses et histoires. L'association Les P'tits Korrigans vous souhaite une très belle année 2026

Contact :

Véronique Bignon : 06 14 54 51 59 ; Anne Quévert : 06 72 79 51 33 ; lespetitskorrigans35@gmail.com

Rosières de France : beau succès du marché de Noël



L'association Rosières de France organisait son marché de Noël le samedi 13 décembre. De très nombreux Montreuillais y ont participé et y ont trouvé de quoi compléter la liste des cadeaux de Noël.

Le marché de Noël a rencontré un joli succès cette année encore avec 24 exposants. Outre l'exposition photos de Youenn Hautbois, jeune photographe montreuillais, le public a pu profiter des petits concerts de violon, violoncelle et flûte / chants de Noël par Mihamusicali. Les participants et exposants ont apprécié ce moment convivial à l'approche des fêtes.

Contact :

Eric Durand, président des Rosières de France : 06 84 09 57 53 ; eric.durand14@orange.fr

Cérémonie du 11 novembre avec l'UNC

Comme chaque année, en mémoire pour nos soldats et combattants, l'UNC de Montreuil-le-Gast, en collaboration avec la municipalité, a commémoré l'Armistice du 11 novembre 1918 et la "journée de La Paix".



Accompagnés de nombreux habitants, adultes et enfants, et de pompiers de Melesse, le cortège est parti de la Mairie pour se diriger vers le Monument aux Morts. Suite aux lectures des lettres officielles de l'UNC, et du Ministère des Armées, lues respectivement par le Président de l'UNC et M. le Maire, une gerbe a été déposée au Monument aux Morts, par des enfants de Montreuil-le-Gast, suivie par la minute de silence. Pour clore la cérémonie, le chœur d'une trentaine d'enfants de l'École Arc en Ciel a entonné, avec émotion et brio, la Marseillaise et en final, l'Hymne Européen. A l'issue de la cérémonie, l'assemblée était conviée au verre de l'amitié, offert par la municipalité. Lors de cet échange festif, deux membres adhérents de l'UNC local se sont vu remettre la Médaille de Bronze du Mérite de l'UNC. La journée s'est prolongée pour certains, par un repas très apprécié, dans la bonne humeur et une ambiance très amicale.

Contact :

Bernard Misériaux, président : 06 29 34 09 41 ; Anthony Huet, trésorier : 07 60 14 95 16

Le Club de Tennis au rendez-vous de Noël

À l'approche des fêtes de fin d'année, le club de tennis a souhaité marquer le coup auprès de ses nouveaux licenciés. Grâce au soutien et à l'engagement du comité, des raquettes ont pu être offertes aux enfants inscrits pour la première fois. Ces cadeaux ont été remis lors des dernières séances avant Noël, dans une ambiance conviviale et pleine d'enthousiasme.

Ce geste vise à encourager la pratique du tennis dès le plus jeune âge et à permettre à chacun de démarrer dans de bonnes conditions. Les sourires des enfants et leur motivation sur les courts ont été la plus belle des récompenses pour les bénévoles du club. Tous les enfants ont aussi pu recevoir un petit marque-page tennistique fabriqué par les bénévoles.

Par ailleurs, le club rappelle qu'il reste encore des places disponibles dans le groupe baby tennis, destiné aux plus jeunes. C'est l'occasion idéale de découvrir le tennis de manière ludique, encadrée et adaptée à leur âge.

Contact :

tcmlg35@gmail.com



Le club de tennis gâte les enfants pour Noël

Les Pas Sages à l'Acte : le spectacle se prépare

Ateliers Jeunes

Les ateliers s'orientent maintenant sur la préparation du spectacle de fin de saison. Le thème choisi, la distribution faite, il faut que chacun travaille son interprétation. Julie Michel, leur professeure, transmet les outils et techniques chaque lundi aux 2 groupes (CE2 à CM2 et Collégiens) qui vont permettre de mettre en vie tous les différents personnages qui vont nous emporter dans une histoire fabuleuse. Nous aurons probablement un petit aperçu lors de quelques représentations de la troupe adulte en février. Durant les vacances scolaires de février des ateliers seront ouverts afin que certains jeunes n'ayant pas pu intégrer les groupes en septembre, puissent s'initier à l'activité théâtre. N'hésitez pas à contacter Delphine Beaudoin au 07 82 14 41 17 pour tout complément d'informations.



Et c'est parti pour les comédiens adultes !

Comme chaque début d'année depuis 7 saisons, la troupe des Pas Sages à l'Acte accélère les préparatifs pour que tout soit au point à l'ouverture des portes au public qui découvrira l'histoire rocambolesque écrite par Angélique Sully intitulée : "Le Gang des Mamies Flingueuses". Les 6 comédiens (Carole, Dorothee, Nolwenn, Sylvie, Véronique et Jacky), au travers de leurs personnages autant sympathiques que surprenants, vont vous embarquer dans ce monde magique que seul le spectacle vivant permet.

Dès les premiers jours de cette nouvelle année, tout va prendre de la vitesse et chaque membre de l'association va jouer un rôle majeur dans la réalisation de ces 6 représentations... Avec toute une équipe bien rôdée qui vous assure de passer un moment agréable. Nous serons heureux de vous accueillir aux séances qui se dérouleront les vendredis 6,13 février, les samedis 7,14, le dimanche 8 et le mardi 10 février.

Contact :

Jacky Salmon, 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20 ; e-mail : lespassagesmontreuilg@gmail.com

Associations

Club de l'Amitié : retour sur l'AG

L'Assemblée Générale du Club de l'Amitié de Montreuil-le-Gast s'est tenue le 18 décembre 2025 à 10h30, à la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast. Les membres du club s'y sont retrouvés nombreux afin de faire le point sur l'année écoulée, d'échanger autour des projets à venir et de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration.

La séance a été ouverte par un mot d'accueil chaleureux de la présidente, Madame Catherine Launay, qui a tenu à remercier sincèrement l'ensemble des adhérents, bénévoles et invités pour leur présence, leur implication et la convivialité qui fait vivre le club tout au long de l'année.

La secrétaire a ensuite présenté le bilan des activités, rappelant les rencontres hebdomadaires, les concours, les sorties et les projets menés avec succès, témoins du dynamisme et de l'esprit de partage du club.

Les comptes annuels, présentés par la présidente, ont été approuvés à l'unanimité, de même que l'affectation des résultats.

La présidente a souligné l'importance de l'engagement de chacun dans la vie du club afin de poursuivre cette belle dynamique. Elle a précisé que chacun peut s'engager à son rythme, selon ses envies et ses disponibilités. Il n'y a pas de petit engagement : chaque aide compte.

La cotisation annuelle, fixée à 21 €, a été maintenue grâce au bon équilibre financier de l'association et à la stabilité de la cotisation de Génération Mouvement. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, la présidente a exprimé ses remerciements à la mairie, à la fédération et au secteur pour leur soutien constant, indispensable au bon fonctionnement et au développement des activités du club.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Membres sortants ne se représentant pas :

Brigitte Fourel, Claude Louvel

Membre démissionnaire :

Annick Genest

Candidate :

Josette Launay (élue)

La séance a été levée à 12h30. À l'issue de l'Assemblée Générale, les membres du club se sont retrouvés autour du repas de fin d'année, partagé dans une ambiance chaleureuse, joyeuse et très animée. Les rires ont fusé au rythme des chants, des blagues et d'un moment de karaoké très apprécié des participants, créant ainsi de beaux moments de complicité.

La fête s'est poursuivie avec la distribution de chocolats et des traditionnelles clémentines, avant de se terminer en beauté par une tombola particulièrement généreuse, qui a fait de nombreux heureux et laissé à chacun un souvenir de cette journée placée sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Calendrier des prochains rendez-vous 2026

- **Galette des rois** : le 15 janvier de 14h à 18h, salle polyvalente.

- **Chandeleur** : le 5 février de 14h à 18h, salle polyvalente.

- **Café numérique** : les 30 janvier, 27 février, 20 mars,

24 avril, 29 mai et 26 juin, de 9h à 12h, salle des Glénans sous la médiathèque. Au programme :

- Janvier : Gestion des photos

- Février : Stockage et sécurité des mots de passe

- Mars : Démarches en ligne

- Avril : Gestion des favoris

- Mai : Créer un diaporama avec Canva

- **Karaoké** : les 13 janvier, 10 février, 10 mars, 14 avril, et 16 juin, de 14h à 18h salle des Glénans sous la médiathèque.

- **Belote ouvert à tous** : le 27 mars, de 14h à 18h (ouverture des portes à 13h)

- **Repas de Printemps** : le 10 avril, à 12h ; Auberge Lucas (payant à déterminer).

- **Sélection de Palets** : le 13 avril, à 14h salle polyvalente rue de Montreuil à Melesse inscriptions auprès du club.

- **Gai savoir** : le 14 avril, de 14h à 18h salle polyvalente (ouverture des portes à 13h)

- **Bowling de Cap Malo** : les 21 janvier, 11 février, 11 mars et 8 avril, à 14h15

Contact :

Catherine Launay, présidente du Club de l'Amitié : club.montreuillegast@gmail.com ; 06 45 18 98 36



Ocavi-A, bien plus qu'une association !

L'Association au service des associations et des collectivités adhérentes du territoire missionnée par la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné depuis 2003 !

Ocavi-A (Office Communautaire des Associations du Val d'Ille Aubigné), en 2025, c'est 101 associations adhérentes dont 10 collectivités territoriales !

Nos objectifs :

- Mettre à disposition du matériel pour vos événements !
 - Proposer des formations en son et lumière sur notre matériel et premiers secours (PSC1).
 - Annoncer vos événements sur l'agenda de notre site.
 - Contribuer à la visibilité de votre association sur nos réseaux sociaux.
 - Donner la possibilité aux associations de se rencontrer et d'échanger sur des sujets divers en organisant des conférences-débats animées par des professionnels et suivies d'un échange avec les participants.
 - Tenir à jour un fichier de matériel mutualisable.
- Cette liste n'est pas fermée. Les propositions faites par les associations sont les bienvenues.

Pour nous contacter :

09 86 77 87 97 ou contact@ocavi-a.fr

Pour plus d'informations, consultez notre site : www.ocavi-a.fr ; Z.A. des Landelles - 8, rue des Landelles 35520 Melesse

De nouvelles têtes à l'accueil de loisirs

Alice, nouvelle directrice de l'Accueil de loisirs Arc-en-Ciel.

"Je suis ravie de me présenter en tant que nouvelle directrice de l'accueil de loisirs Arc-en-Ciel et aussi référente périscolaire pour la commune de Montreuil-le-Gast.

J'ai 29 ans, je suis dynamique, motivée et j'ai déjà eu l'occasion d'occuper à plusieurs reprises sur des postes similaires.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je rejoins cette belle équipe et que je m'engage à oeuvrer pour les enfants, les familles et la vie locale. J'ai hâte de mettre mon expérience et mon énergie au service de la commune et de participer aux projets qui feront grandir l'accueil de loisirs.

Nous travaillerons main dans la main afin de créer un accueil chaleureux, bienveillant et toujours plus adapté à vos besoins. Je suis à la disposition des familles pour échanger, répondre à leurs questions et construire ensemble cette nouvelle aventure. Au plaisir de rencontrer les Montreuillais !"

Alice, directrice de l'accueil de loisirs



Léane, directrice adjointe

Léane, directrice adjointe de l'Accueil de loisirs

"Je m'appelle Léane et j'ai récemment rejoint l'accueil de loisirs de Montreuil-le-Gast en tant qu'animatrice et directrice adjointe.

Vous pouvez me retrouver également sur les temps du midi et de la garderie du soir où j'accompagne les enfants dans leur quotidien. J'ai à coeur de proposer des activités variées et créer un environnement bienveillant où chacun peut s'épanouir. L'inclusion me tient également à coeur et j'aimerais, à l'avenir, suivre une formation en langue des signes française pour pouvoir accueillir un jour au mieux des enfants sourds et malentendants. Merci aux familles pour l'accueil que j'ai reçu et au plaisir de vous rencontrer".

Contact :
alsh@montreuil-le-gast.bzh

Une formation Baby-Sitting avec l'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes de Montreuil-le-Gast propose une formation babysitting gratuite les 23 et 24 avril 2026, pour les jeunes nés entre 2008 et 2012 et habitants de la commune. Cette formation a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leurs premiers pas vers la garde d'enfants.

Animée par Jeanne, cette formation abordera la sécurité, les besoins de l'enfant, l'animation et la création de CV, avec l'intervention de professionnels de l'enfance et de sécurité.

Un baby-dating sera organisé par la suite afin de mettre en relation les jeunes formés et les familles.

Pour plus d'informations et inscriptions vous pouvez contacter Jeanne Le Meur.

Attention : le nombre de places est limité.

Contact :
Jeanne Le Meur, animatrice espace jeunes : 06 78 31 44 77 ; espacejeunes@montreuil-le-gast.bzh

Un nouveau bureau pour le Conseil Municipal des Jeunes

En ce début d'année scolaire, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la commune s'est renouvelé avec la constitution de son nouveau bureau. À l'issue des élections, 12 jeunes conseillers ont été élus, dans un esprit de parité, avec 6 garçons et 6 filles.



Élus pour un mandat de deux ans, ces jeunes citoyens auront pour mission de proposer, réfléchir et mener des projets et des actions en faveur de la commune et de ses habitants. Le CMJ constitue un espace d'expression et d'engagement, permettant aux jeunes de s'impliquer activement dans la vie locale et de découvrir les valeurs de la citoyenneté et de la démocratie.

La municipalité leur souhaite pleine réussite dans leurs projets et les accompagnera tout au long de leur mandat.

Contact :
Marion Bouteau, responsable Enfance - Jeunesse - Restauration - Médiathèque ; 06 40 44 17 13 ; responsable.ejrm@montreuil-le-gast.bzh



LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT DANS VOTRE COMMUNE

Lettre d'information distribuée à l'ensemble des foyers
de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la facturation des services d'assainissement est effectuée pour l'ensemble du Val d'Ille-Aubigné par votre distributeur d'eau potable (SPL Eau du Bassin Rennais), qui reste votre interlocuteur pour toute question relative au paiement de la facture eau et assainissement.

Pour la facturation :
SPL EAU DU BASSIN RENNAIS
Contact : 02 23 22 00 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Service d'urgence au même numéro 7j/7 et 24h/24
<https://monregneau.eau.dubassinrennais.fr>



Si vous êtes raccordé à l'assainissement collectif

la gestion de ce service est transférée à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour 14 (dont Montreuil-le-Gast) des 19 communes du territoire au 1er janvier 2026.

Le Val d'Ille-Aubigné assure ce service en régie avec pour objectifs de :

- garantir un haut niveau de qualité de service,
- développer une meilleure gestion patrimoniale des installations d'assainissement,
- préserver les ressources naturelles en garantissant des rejets épurés,
- garantir à chaque usager un service de dépollution performant, à juste prix.

L'exploitation des ouvrages, qui permet d'assurer au quotidien le bon fonctionnement des réseaux de collecte et des stations de traitement, est réalisée en partenariat avec la direction de l'assainissement de Rennes Métropole et par les entreprises privées Saur, Veolia, Aqualia et STGS pour les contrats en cours.

Votre contrat d'abonnement d'assainissement est automatiquement transféré à la régie intercommunale.

Pour vous guider dans vos démarches et trouver les bons interlocuteurs en cette période transitoire, voici les contacts utiles et valables du 1er janvier au 31 décembre 2026 :

- Votre gestionnaire est le Val d'Ille - Aubigné : 02 23 22 21 85
- Alerter d'un dysfonctionnement en domaine public : Veolia, 09 69 32 35 29
- Faire une demande de raccordement au réseau : Val d'Ille - Aubigné : 02 23 22 21 85 ; assainissement@valdille-aubigne.fr
- Faire une demande pour la réalisation d'un contrôle de branchement : 02 23 22 21 85 ; assainissement@valdille-aubigne.fr

Si vous êtes raccordé à l'assainissement NON collectif

vous dépendez du SPANC (service public d'assainissement non collectif) qui reste joignable au 02 23 22 21 80 pour les questions administratives et 02 23 22 21 86 pour les questions techniques ou par mail spanc@valdille-aubigne.fr

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.bzh

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Pôle Enfance Jeunesse Restauration Médiathèque :
Responsable Pôle 06 40 44 17 13
Accueil de loisirs 06 86 22 96 62
Espace Jeunes 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

Informations sociales

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77
MDPH Rennes 08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

Informations santé

Médecin / dentiste de garde 15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin) , les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste).

Maison médicale rue des Bégonias

Médecins :
Dr Boulanger, Girald, Hoarau-Duverger, 02 99 66 94 51

Infirmiers :
Mme Demarchelier, M. Llavori 02 99 66 09 79

Orthoptistes :
M. David, Mme Rousseau 09 87 39 49 39
Diététicienne : Mme Bouffaré 07 85 28 34 66
Psychologue : Mme Savigny 06 66 15 49 17
Psychologue : Mme Merrien 06 52 03 53 99

Orthophonistes :
Mme Bogacz, Mme Drouet 09 82 68 74 17
Pedicure / Podologue : Mme Roussy 06 69 31 38 75

Pharmacie de Montreuil-le-Gast 02 99 66 93 62

Dentistes

Mme Rossa, Mme Courgeon, Mme Podeur
rue des Artisans 02 99 66 92 95

Ostéopathe

Mme Gicquel, 1 rue centrale 07 86 34 27 84

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	14h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	
Médiathèque La Grange :	mardi		16h - 18h30
	mercredi		16h - 19h
	vendredi		16h - 18h30
	samedi	10h30 - 12h30	